

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 avenue Aristide Briand 89700 TONNERRE

03.73.91.00.14 – email : patricia.mordal@eauxtonnerrois.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SERVICE d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Syndicat est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif). Un budget par service est voté. Les charges communes payées sur le budget principal sont alimentées par les 3 budgets (à compter de 2022 pour le SPANC). Les sections d'exploitation et d'investissement structurent les budgets : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section d'exploitation, de l'autre, les projets du Syndicat en section d'investissement (néant pour le SPANC).

Le Budget primitif 2022 sera présenté au comité Syndical le 31 mars 2022. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi sur les bases du rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 17 février 2022.

1- DEPENSES ET RECETTES (SPANC)

❖ SECTION D'EXPLOITATION DU SERVICE SPANC

✓ Dépenses d'exploitation du service Spanc

Les dépenses d'exploitation du service spanc sont réparties comme suit :

	BP + DM 2021	CA2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Dépenses d'exploitation				
011 Charges à caractère général	38 550,00 €	21 133,13 €	51 674,00 €	25%
012 Charges de personnel	- €		2 200,00 €	100%
014 Atténuation de charges				
65 Autres charges de gestion courante	10,00 €	1,00 €	10,00 €	
66 Charges financières				
67 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
68 Dotations aux provisions				
042 Opération d'ordre de transfert entre sections			75,00 €	
022 Dépenses imprévues				
023 Virement à la section d'investissement	150,00 €	- €	75,00 €	
S/Total	38 710,00 €	21 134,13 €	54 034,00 €	
001 Déficit d'exploitation			4 674,13 €	
Total	38 710,00 €	21 134,13 €	58 708,13 €	

Les dépenses réelles d'exploitation (hors charges financières) du service SPANC concernent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les prestations versées au Bureau d'études titulaire du marché pour les contrôles effectués (vente ou dossier de réhabilitation). Sur 2022, une consultation a été lancée – Un nouveau marché prendra effet au 1^{er} juillet 2022.

Les contrôles de l'ensemble des installations à 10 ans seront de nouveau réalisés à compter de 2026.

- Les charges de personnel (012)

Remboursement au budget principal du personnel affecté au budget SPANC.

- Les dotations aux amortissements (042)

Concernent l'amortissement du bien acquis en 2021 pour 150€ sur 2 ans soit 75€ sur 2022 et 75€ sur 2023. La contrepartie se trouve en recette de la section d'investissement au chapitre 040.

D'ici 2023 le déficit de la section d'investissement sera donc apuré.

✓ **Recettes d'exploitation du service SPANC**

Les recettes d'exploitation du service SPANC sont réparties comme suit :

	BP + DM 2021	CA2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Recettes d'exploitation				
013 Remboursement sur rémunération	- €	- €	- €	
70 vente de produits fabriqués, prestations	38 710,00 €	16 460,00 €	58 708,13 €	34%
74 subventions d'exploitation				
75 autres produits de gestion courante	- €	- €		
76 produits financiers				
77 produits exceptionnels				
78 Reprise sur provisions				
042 Opération d'ordre de transfert entre sections				
S/total	38 710,00 €	16 460,00 €	58 708,13 €	
002 Résultat reporté	- €	- €	- €	
Total	38 710,00 €	16 460,00 €	58 708,13 €	

- Les produits des services et ventes (chapitre 70)
Ils comprennent essentiellement les redevances versées par les particuliers en contrepartie des contrôles effectués.

❖ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE SPANC**

Les 150€ mandatés sur 2021 correspondent à la mise en place du paiement par TIPI pour les factures émises.

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE SPANC**

Les 75€ inscrits au 042 en dépenses d'exploitation viennent abonder les recettes d'investissement.

2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE – SERVICE SPANC

Sans objet

3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET SPANC

Effectifs et dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif du Syndicat se compose comme suit :

- 9 agents recrutés par le SET représentant 6,47 etp
- 3 agents mis à disposition par les communes ou CC (Aisy-sur-Armançon : 12h/semaine / Cruzy le Châtel : 2h/semaine annualisées / 3CVT : 1h/semaine pour STEP Fleys) représentant 0,42 etp
- 1 agent mis à disposition par le service intérim du CDG89 à hauteur de 3h/semaine pour le service d'assainissement collectif de Pacy-sur-Armançon représentant 0,09 etp,
- 1 agent mis à disposition par la CCLTB 24/semaine dans le cadre d'une prestation comprenant : compta / établissement des payes représentant 0,68 etp

Le personnel recruté par le SET est rémunéré sur le budget principal. Des subventions des budgets annexes viennent abonder le budget principal en fin d'année pour équilibrer la dépense.

Le personnel « mis à disposition » est affecté directement sur les budgets correspondant. La prestation versée à la CCLTB est affectée directement sur les budgets correspondant au chapitre 012.

SERVICES Fonctions	EAU	AC	SPANC	ETP	Nbre d'heures
	59%	39%	2%	(arrondis)	
Pôle administratif					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Assistante administrative	0,34	0,22	0,01	0,57	20
Gestion des abonnés	0,23	0,16	0,01	0,40	14
Gestion des abonnés Secteur 2 (60/40)	0,14	0,09		0,23	8
Gestion des abonnés Secteur 3 (60/40)	0,12	0,08		0,2	7
Compta-établissement des payes (Prestation CCLTB)	0,40	0,27	0,01	0,68	24
Total	1,82	1,21	0,05	3,08	108
Pôle technique					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Agents d'exploitation - SET	2,07	1		3,07	107,5
Agents d'exploitation - MAD	0,16	0,35		0,51	18
Total	2,82	1,74	0,02	4,58	160,5
TOTAL SET					
TOTAL ETP	4,64	2,95	0,07	7,66	
TOTAL Nombre d'heures hebdomadaires	162,40	103,25	2,45	268,10	268,50
					<i>la différence provient des arrondis d'etp</i>

Par délibération du 17/02/2022 a été créé un poste d'agent d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif à temps plein avec effet au 1^{er} juin 2022.

Le RIFSEEP –régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place.

Durée effective du travail : Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaine.

L'IHST (L'indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instaurée.

A Tonnerre, le 31 mars 2022

Le Président,

Rémi GAUTHERON